

Image not found or type unknown



Donation de mon vivant et succession

Par **ganicus**, le **29/10/2015** à **06:01**

Bonjour.

Mon épouse et moi avons deux fils. Nous nous apprêtons à effectuer un don de 20000 € chacun, soit 40000 € au total, à l'aîné, pour l'aider pour l'achat d'une maison. Le second sait qu'il peut avoir une aide identique s'il souhaite s'acheter une maison, mais n'a pas de projet immobilier dans l'immédiat. Nous ne voulons pas qu'un de nos enfants soit privilégié dans notre succession, ma question est donc: est-ce qu'il sera tenu compte de ce don de notre vivant dans le partage de nos biens entre nos deux enfants si nous décédions avant d'aider notre second fils?

Merci pour votre réponse, et vos conseils éventuels